

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Ville de Narbonne
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département
DE L'AUDE

Arrondissement
De NARBONNE

COMMUNE
DE NARBONNE

Le 17 novembre 2022, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du jeudi 10 novembre 2022

Sous la présidence de **M. Didier MOULY**

Présents :

M. Didier MOULY, Mme Christine DAUZATS, Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Michelle MALLARD, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Anne-Marie GUITARD, Mme Catherine HAUSER, Mme Monique PIERRE, M. Jean-Claude PUCHE

Absents ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie BONNERY

Absents :

M. Jean-Pierre COURREGES, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Mme Muriel PALMADE-GIMENEZ

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE M22 N°1 - 2022

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'exercice, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Afin de créditer l'imputation 673 du budget annexe M22 pour permettre la régularisation de créances anciennes par annulation de mandats à la demande du service de gestion comptable, le budget annexe M22 doit être ajusté par virement de crédit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : + 20 000€

- Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure
- 673 : Titres annulés : + 20 000€

Recettes : + 20 000€

- Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
- 7488 : Autres subventions : + 20 000€

Il est proposé :

- d'autoriser par groupe et dans toutes ses dispositions, ce projet de décision modificative ;
- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette affaire.

- 10 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire par
Publication le : 28/11/2022
Réception par la sous-préfecture
de Narbonne, le : 28/11/2022
(si transmission prévue par les textes)
Pour le Président du CCAS
de Narbonne et par délégation





Maitre Didier MOULY
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne
Président du CCAS